

Le conseil municipal s'oppose au transfert de deux compétences à la Communauté de communes

Le conseil municipal s'est réuni le 5 mars sous la présidence du maire, André Ferrand.

Transfert de compétences : La loi NOTRe prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences « eau potable et assainissement » au 1^{er} janvier 2020. Une nouvelle loi est venue assouplir ce dispositif avec possibilité pour les communes, sous certaines conditions, de s'opposer à ce transfert. Le conseil s'y oppose à l'unanimité.

Compte administratif 2018 : Successivement sont abordés budget général, budget assainissement et budget photovoltaïque. Le maire ayant quitté la salle, c'est Nicole Deloche qui est nommée présidente de séance. L'année 2018 laisse apparaître un excédent, signe d'une bonne gestion. Les comptes sont tous votés à l'unanimité.

Contrat d'association avec l'Ecole privée St-Roch : La commune est tenue d'assumer les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat de l'école privée dans les mêmes conditions que pour les élèves de l'école publique. L'aide pour 2019 sera de 28 346€, soit 7 086,50€ par trimestre.

Colombarium : Les tarifs seront de 350€ pour une concession de 15 ans et 650€ pour 30 ans ; la plaque fournie par la commune sera facturée 30€.

Club house du terrain de foot : La totalité des travaux sera finalement prise en charge par la commune. Quatre entreprises ont été retenues : José Perez, Frédéric Brunel, Ets Fombonne, Steve Martinez, pour un coût total de 14 034,11€ HT.

Divers : 41 arbres seront élagués par les Ets Beton-Veyrier d'Ardoix (broyage et évacuation des déchets compris) pour la somme de 3 360€ TTC. L'achat d'une autolaveuse s'avère nécessaire pour l'Espace Font Bénite ; l'acquisition sera faite auprès des Ets Boma d'Etoile sur Rhône pour un montant de 3 290€. Une stèle répertoriant les personnes inhumées dans l'ossuaire communal va être acquise auprès des Ets Granimond de Saint-Avoid (57) pour la somme de 2 750€ HT.